



S.G.P.E.N. – C.G.T.R.

Syndicat Général des Personnels de l'Éducation Nationale
144, rue du Général de Gaulle - B.P. 829 - 97 476 Saint-Denis
GSM : 06.92.65.45.80

SPECIAL MOUVEMENT INTERNE DU RECTORAT

Chers collègues,

En principe, vous avez tous été destinataires de la série de 4 documents (nouvelle réorganisation des services du rectorat, situation des postes d'encadrement, liste des postes déclarés vacants, fiche de vœux) relatifs au mouvement interne du rectorat pour la rentrée 2006.

La période de réflexion qui nous est offerte (moins de 15 jours) est particulièrement courte au vu de la nouvelle organisation récemment arrêtée. C'est pourquoi nous vous proposons de préciser les points de ce mouvement qui diffèrent de ce que nous connaissions jusqu'ici.

■ la situation des contractuels

Vous l'avez remarqué, l'ensemble des postes occupés par des contractuels administratifs est déclaré vacant. Cela signifie d'une part que les titulaires désirant muter sur ces postes seront prioritaires par rapport aux contractuels en poste et d'autre part, que *les contractuels qui seront remplacés par des titulaires* seront affectés sur un autre poste. La direction nous a affirmé que les contrats de ces agents seront renouvelés.

■ tous les postes sont susceptibles d'être vacants

Contrairement aux précédentes campagnes, aucun document ne liste les postes susceptibles d'être vacant (officiellement, par manque de temps). Cela est bien regrettable. Pourtant, comme chaque année, un certain nombre de collègues souhaitent changer de poste.

Par conséquent, **n'hésitez surtout pas à vous porter candidat sur le ou les postes qui vous intéressent, même s'ils ne sont pas publiés vacants**, car ils se libéreront peut-être par le jeu du mouvement. En outre, il semblerait que les documents du mouvement interne ne soient pas définitifs ! (information donnée en réunion des chefs de division et de service).

Si votre poste est susceptible d'être vacant, **informez-nous en le plus rapidement possible** afin de faire suivre l'information et d'augmenter les possibilités de chacun.

Ceci concerne, naturellement, également les collègues occupant des "postes d'encadrement".

A ce sujet, le document intitulé "Situation des postes d'encadrement avant mouvement" nous semble pour le moins farfelu : des collègues AASU n'apparaissent pas, certains collègues de catégorie B et C y figurent (nous espérons qu'ils bénéficient de la NBI d'ordinaire attribuée pour ce genre de fonctions), alors que d'autres apparaissent sur une nouvelle affectation...

Serait-ce dû à la volonté de masquer l'inégalité (connue de tous) entre les divisions ? Dommage ! Cette réorganisation représentait l'occasion de rompre avec cet héritage. Notre prochain Secrétaire Général d'Académie (suivez notre regard) s'y emploiera peut-être lors de la prochaine réorganisation...

■ les vœux

Nouveauté : les vœux peuvent porter sur un poste, un bureau, un service ou une division. Cela constitue un plus indéniable pour ceux qui désirent changer de fonctions.

■ l'abandon du barème et la fiche de vœux

L'"avis du responsable" répond à la volonté d'inscrire l'affectation des personnels du rectorat dans le cadre d'une meilleure adéquation poste/personne. En d'autres termes, le mouvement interne du rectorat s'effectue dorénavant sur profil. Ce choix est discutable dans la mesure où les compétences s'acquièrent tout au long d'une carrière, mais aussi car il peut constituer un frein à la mobilité.

Entrer en contact avec les responsables de service ou de division constitue désormais un impératif. Ne l'oubliez pas !

Si vos 4 vœux portent sur 4 services ou divisions différents, n'omettez pas de faire viser (en très petit, pour une question de place...) votre fiche de vœux par les 4 responsables concernés.

Cette nouveauté implique deux contreparties :

- 1- l'abandon du barème dans la plupart des cas
- 2- l'abandon partiel de l'obligation d'ancienneté sur poste de 3 ans : en effet, dans le cas d'une inadéquation poste/personne, il est inutile de nuire au service et/ou à l'agent durant une ou deux années supplémentaires.

Nous espérons cependant que ce mouvement "sur profil" ne se transforme pas en un mouvement "au faciès". Le barème présentait l'avantage de garantir l'égalité de traitement.

Enfin, nous regrettons que les délais accordés à la réorganisation, à la concertation et au mouvement soient si courts, la précipitation se révélant souvent un bien mauvais guide.

Nous vous rappelons que notre engagement a pour but de vous représenter et de participer à la bonne marche du "navire". N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'aide ou d'information concernant ce mouvement.

Vos représentants SGPEN-CGTR à la Commission Consultative des Personnels du Rectorat

Claudine Lieme : 12.27 - claudine.lieme@ac-reunion.fr / Henri Poiny-Toplan : 12.36 - henri.poiny-toplan@ac-reunion.fr
Marie-France Gay : 12.08 - marie-france.gay@ac-reunion.fr / David Dell'Aquila : 13.44 - david.dellaquila@ac-reunion.fr